

**HSBC Portfolios**

Société d'investissement à capital variable  
4, rue Petermelchen  
L - 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B147223  
(la « Société »)

16 mars 2026

**Le présent document contient des informations importantes sur votre investissement dans un ou plusieurs compartiments de la Société. Pour toute question, nous vous invitons à consulter votre courtier, votre banquier, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier.**

Cher Actionnaire,

Nous, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** »), vous écrivons pour vous informer des changements à venir apportés au Prospectus de HSBC Portfolios (le « **Prospectus** »), ainsi qu'aux compartiments HSBC Portfolios - World Selection énumérés ci-dessous (les « **Compartiments** »). Nos registres indiquent que vous possédez des actions d'un ou de plusieurs Compartiments.

- HSBC Portfolios – World Selection 1
- HSBC Portfolios – World Selection 2
- HSBC Portfolios – World Selection 3
- HSBC Portfolios – World Selection 4
- HSBC Portfolios – World Selection 5

## Changements concernant le Prospectus

### **Changements apportés au Prospectus découlant des modifications apportées aux Statuts de la Société (les « Statuts »)**

Le Prospectus a été mis à jour afin de mettre en œuvre les changements liés à la reformulation des Statuts à la suite des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en mars 2025. Elles comprennent :

- l'ajout de la section 1.10 : Outils de gestion de la liquidité, afin de clarifier les conditions dans lesquelles les demandes importantes de rachat peuvent être différées ;
- l'extension des mécanismes anti-dilution qui peuvent être appliqués à chaque Compartiment. Cela inclut l'ajout d'un nouveau prélèvement anti-dilution, comme alternative au mécanisme d'ajustement de prix déjà disponible ; et
- la clarification des conditions dans lesquelles le calcul de la valeur liquidative et la négociation peuvent être suspendus.

Le prélèvement anti-dilution et le report du rachat sont des outils de gestion de la liquidité généralement utilisés pour protéger les intérêts des Actionnaires restants dans les Compartiments contre les effets de la dilution causée par les ordres importants d'achat ou de vente d'autres actionnaires au sein des Compartiments.

### **Amélioration du format du Prospectus**

---

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Portfolios.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.

PUBLIC

Le format général et la présentation du Prospectus ont été mis à jour conformément aux dernières directives de HSBC Asset Management en matière d'image de marque, en mettant l'accent sur la facilité d'utilisation et la clarté pour les Actionnaires ou les Actionnaires potentiels. Certaines sections ont été réorganisées afin de faciliter la lecture du document, et les sections spécifiques des Compartiments du Prospectus ont été améliorées afin d'inclure des informations pertinentes supplémentaires que nous estimons importantes pour les Actionnaires, notamment les éléments suivants :

- Facteurs de risque importants
- Jours de négociation
- Commission de vente maximale ainsi que frais d'exploitation, d'administration et de service par Catégorie d'actions
- Classification SFDR
- Informations sur le Conseiller en investissement
- Un lien direct vers le site Internet de HSBC comprenant des informations supplémentaires concernant les Compartiments, y compris les prix actualisés, les performances, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les Documents d'informations clés et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur (pour les investisseurs britanniques uniquement) est disponible.

En raison de ces changements, certaines informations génériques ont été supprimées de la partie « Généralités » du Prospectus et incluses dans les suppléments des Compartiments concernés.

Veuillez également noter que la cotation du prix de souscription et de rachat d'une Catégorie d'actions a été arrêtée à trois décimales, contre quatre décimales auparavant.

#### **Clarification des informations à publier**

La plupart des informations contenues dans le Prospectus ont été reformulées ou améliorées pour offrir une meilleure lisibilité aux Actionnaires. Des changements ont également été apportés pour refléter la dernière composition du conseil d'administration de la Société et de la Société de gestion.

#### **Amélioration des informations relatives aux risques**

La section 2 - Facteurs de risque a été subdivisée en rubriques distinctes couvrant (i) les facteurs de risque les plus courants et (ii) des facteurs de risque plus spécifiques. Les informations sous-jacentes ont été principalement reformulées pour s'aligner sur les normes actuelles, refléter les dernières mises à jour juridiques ou réglementaires et/ou apporter des précisions supplémentaires aux Actionnaires. Des informations supplémentaires relatives aux risques ont été ajoutées pour plus de transparence et pour permettre la création d'un plus grand nombre de nouveaux compartiments au sein de HSBC Portfolios.

#### **Externalisation des données**

La Société de gestion, la Banque dépositaire et Agent payeur, l'Agent administratif et l'Agent de registre et de transfert (les « Entités ») agissant en leur qualité respective telle que décrite dans le présent Prospectus, sous-traitent certaines activités à d'autres entités de HSBC ou à des prestataires de services tiers situés dans diverses juridictions.

Les informations que vous avez fournies dans le cadre de votre investissement dans la Société, et qui peuvent inclure des données personnelles et confidentielles, peuvent être transférées et stockées par les prestataires de services des Entités.

Afin de permettre aux Actionnaires d'accéder aux informations et de préserver leurs intérêts, le Conseil a décidé qu'à compter de la Date de prise d'effet, des informations sur les sous-traitants actuels nommés par les Entités ou agissant en leur nom, y compris des détails sur leur localisation, seront disponibles à l'adresse suivante : <https://www.hsbc.lu/-/media/cl-luxembourg/consent-ss-12112021.pdf>. Dans l'éventualité de nouvelles nominations, les informations sur le site Internet seront mises à jour en conséquence.

Dans ce contexte, le terme « Actionnaires » désigne à la fois les personnes physiques et les personnes morales.

#### **Date de prise d'effet**

Les changements ci-dessus seront effectifs à la date de la prochaine version « e-identifiée » du Prospectus, prévue le 30 avril 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date de prise d'effet** »).

### **Impact sur les Actionnaires**

Le Conseil souhaite assurer aux Actionnaires que les objectifs d'investissement des Compartiments et/ou la façon dont ils sont gérés ne changeront pas. Ces changements n'entraîneront aucune modification des frais et charges relatifs aux Compartiments.

### **Mesures à prendre**

Les changements détaillés ci-dessus vous sont envoyés à titre d'information uniquement.

Le dernier prospectus, le dernier Document d'information clé et/ou le dernier Document d'information clé pour l'investisseur sont disponibles dans le Centre du Fonds à l'adresse [www.assetmanagement.hsbc.com/fundinfo](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fundinfo) ou auprès du siège social de la Société.

**Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier les informations susmentionnées. Pour toute question, veuillez contacter votre agent local ou votre bureau HSBC Asset Management.**

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Pour et au nom du Conseil de HSBC Portfolios